

**Arrêté n° 2026-561
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2026-30 du 30 juin 2026 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de l'emploi désigné ci-dessous pour satisfaire le besoin de la mission Appui Territorial pour l'année 2026 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 7 au 30 septembre 2026, il est procédé à la création de 2 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

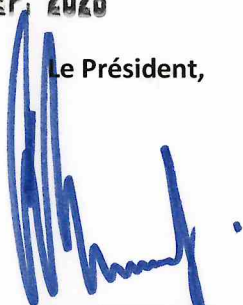
Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la représentante de l'Etat, au comptable public et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le

14 SEP. 2026

Le Président,



**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	12/35ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	07/09/2026	30/09/2026	1
Administrative	B	Rédacteur	32/35ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	07/09/2026	30/09/2026	1